



DEMANDE D'AIDE FINANCIERE INDIVIDUELLE

Aide pour les gens du voyage

Aide à l'achat ou à la rénovation d'une Caravane - 2025

Numéro d'allocataire :

NOM et Prénom de l'allocataire :	Date de l'enquête sociale : / /
N° Téléphone :	Effectuée par : Adresse : Téléphone : Adresse mail :

	Allocataire 1	Allocataire 2
NOM – Prénom :		
Adresse		
Date de naissance		
Situation familiale		
Situation professionnelle		
En cas de recherche d'emploi, préciser quel est le projet professionnel ?		

Enfants à charge (NOM-Prénom)	Date de naissance	Situation (Ecole-formation...)

Naissance attendue :

Ressources mensuelles « Hors CAF »				
	Monsieur	Madame	Enfants/autres personnes	Total
Salaires <small>(ne pas déduire les saisies)</small>				
Allocations chômage				
Indemnités journalières				
Pension inval./ Rente AT				
Pension alimentaire reçue				
Autres (à préciser)				
			TOTAL	

Charges mensuelles		
Détail	Montant	Arriérés
Loyer (charges comprises)		
Mensualité accession à la propriété		
Pension alimentaire à verser		
TOTAL		

Détail des crédits ou prêts en cours (y compris d'organismes sociaux : CAF, FSL ...)

Nature et objet	Somme empruntée	Montant mensualité	Date de début remboursement	Date de fin remboursement	Solde
				TOTAL	

Avez-vous déposé un dossier de surendettement auprès de la Banque de France ? Non Oui

Aide envisagée : Travaux d'amélioration Achat d'une caravane

Pouvez-vous préciser que deviendra la caravane actuelle ?

- elle sera conservée par la famille
- elle sera reprise par le vendeur (la valeur de reprise devra apparaître sur le devis)
- elle sera vendue à un particulier (si Oui à quel prix €)

Documents à joindre obligatoirement à la demande :

- Devis professionnel détaillé de la caravane, précisant la marque, le modèle, le prix d'achat, la date de mise en circulation ou devis détaillé professionnel des travaux d'amélioration
- Proposition d'un plan de financement (précisez les autres organismes sollicités en complément de la CAF)
- Exposé social du travailleur social dactylographié (précisant le numéro allocataire)

Montant du prêt sollicité :

Je soussigné sollicite un prêt de € auprès de la caisse d'Allocations familiales du Finistère en vue d'effectuer l'achat ou la rénovation d'une caravane et certifie sur l'honneur avoir pris connaissance de la Réglementation de l'aide financière aux gens du voyages proposée par la CAF du Finistère. Je m'engage à ne pas acheter la caravane ou faire réaliser les travaux avant d'avoir reçu l'accord de la Commission d'attribution des aides Financières Individuelles (CAAFI) de la CAF.

Fait à, le

Signature de Monsieur

et

Signature de Madame

MENTION OBLIGATOIRE – Article 27 – Loi du 06.01.78

Les informations nominatives nécessaires aux traitements de votre dossier ont fait l'objet d'une déclaration auprès de la commission nationale Informatique et libertés. Vous bénéficiez d'un droit d'accès que vous pouvez exercer auprès du Directeur de la caisse d'Allocations familiales.

En application de l'article L 583.3 du Code de la Sécurité Sociale, la Caf se réserve le droit de vérifier que l'objet et le montant de l'aide ont été respectés.

RÉGLEMENTATION 2025 : PRÊTS AUX GENS DU VOYAGE POUR L'ACHAT OU LA REMISE EN ÉTAT DE CARAVANE

La Caisse d'Allocations Familiales soutient l'accès et le maintien dans le logement des gens du voyage par l'attribution de prêt pour l'acquisition ou la remise en état de caravane. Dans la limite des fonds disponibles et sur décision de la Commission d'attribution des aides financières individuelles, des prêts sans intérêt peuvent être accordés aux familles allocataires.

Conditions relatives à l'emprunteur

Le demandeur doit être allocataire à titre familial au moment de la demande et susceptible de le demeurer pendant la durée du remboursement du prêt. Le demandeur ne doit pas être en situation de surendettement. Pour bénéficier du prêt, les ressources du demandeur doivent être inférieures au quotient familial plafond, fixé à 700 €.

La demande doit être faite par un travailleur social.

L'achat ou la remise en état ne doit pas être effectué avant la décision écrite de la CAF.

Objet du prêt

Le prêt caravane peut être attribué pour l'achat ou la remise en état de caravane. Il peut s'agir de l'achat d'une caravane neuve ou d'une caravane d'occasion. Le vendeur ne peut être qu'un professionnel auquel le prêt sera versé directement sur production des justificatifs. La caravane doit être à usage familial et occupée par le bénéficiaire du prêt et sa famille en tant que caravane d'habitation. Sont exclus du prêt les mobile-homes assujettis au permis de construire, qui ouvrent droit à l'allocation logement.

Le prêt ne peut être utilisé que pour l'achat ou la remise en état de caravane figurant sur le devis.

Montant du prêt

Le montant maximum du prêt est limité à **4 000 €**, sans intérêt.

Modalités de versement du prêt

Le montant du prêt est versé au vendeur après règlement par l'allocataire de la part éventuelle laissée à sa charge et réception du contrat de prêt signé.

Le prêt peut être maintenu à disposition de l'allocataire pendant un délai de trois mois à compter de la date de notification. Passé ce délai, le prêt est annulé.

La facture acquittée de l'achat doit être fournie à la Caf dans le mois qui suit le versement du prêt, ainsi que la photocopie de la nouvelle carte grise.

Modalités de remboursement

Remboursement par mensualité de 150 € sauf situation exceptionnelle et accord de la CAAFI.

Le prêt est remboursable par récupération sur les prestations familiales. A défaut, l'emprunteur doit régler les mensualités par prélèvement sur compte bancaire ou postal. La première mensualité est due le 2ème mois suivant le versement du prêt.

L'emprunteur peut se libérer de tout ou partie de sa dette par anticipation. Le remboursement des sommes dues pourra être exigé en cas de :

- modification de la nature de l'objet du prêt
- location ou vente de la caravane
- retard dans le remboursement du prêt
- non-fourniture de la facture acquittée des achats.